



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 28 octobre 2022

POINT DE SITUATION SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A BERRIEN

Suite à une rupture d'alimentation en eau potable liée à des épisodes de sécheresse inédits, la commune de Berrien poursuit l'approvisionnement à partir de l'ancienne carrière des Kaolins.

Afin d'éviter une rupture totale de l'approvisionnement en eau, la commune de Berrien a procédé à la pose d'une canalisation afin de diriger provisoirement la surverse du réservoir d'eau de l'ancienne carrière des Kaolins pour imprégner le sol à proximité du captage. Cette solution, bien qu'imparfaite, était la seule possible dans les délais impartis. Par ce biais, l'approvisionnement en eau a été maintenu. La solution s'est accompagnée de la mise à disposition d'eau en bouteille pour l'usage alimentaire par la mairie et un renforcement du contrôle sanitaire de l'eau par les services de l'ARS.

Les restrictions des usages de l'eau ont été allégées par un arrêté préfectoral modificatif du 2 septembre 2022, compte tenu des résultats conformes pour l'arsenic issus des analyses réalisées le 22 et le 29 août. Elles restent en vigueur :

- l'eau produite par le réseau de la commune de Berrien reste actuellement interdite à la consommation humaine (boisson) et au lavage des légumes et des fruits consommés crus ;
- cette eau peut néanmoins être utilisée pour la préparation et la cuisson des aliments et le nettoyage des fruits et légumes consommés cuits.

Lors d'une réunion organisée ce jour, 28 octobre, par Madame la Sous-Préfète de Châteaulin, rassemblant les élus de Berrien, le vice-président de MAC, l'ARS et le Conseil Départemental, plusieurs solutions opérationnelles ont été identifiées à court terme :

- la réutilisation d'un forage préexistant et datant des années 1980 mais actuellement inexploité. Pour cela, la municipalité doit missionner dans les meilleurs délais un hydrogéologue afin de déterminer les capacités et les potentialités de ce forage. En fonction des résultats, des analyses seront effectuées pour vérifier la qualité de l'eau ;
- l'interconnexion avec la commune voisine de Scrignac. Dans cet objectif, une étude doit être produite avant la fin de l'année en prévision de la réalisation de travaux avant l'été 2023, lesquels pourront faire l'objet d'une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- l'installation d'une micro station de traitement des eaux issues de l'ancienne carrière des Kaolins. Il convient pour cela de s'assurer également d'ici cette fin d'année de sa faisabilité en termes de capacité de traitement.

Le Préfet du Finistère organisera un nouveau point de situation avec les élus, dans le délai d'un mois, d'ici la fin novembre afin de mesurer l'état d'avancement et de faisabilité des différentes options évoquées.

D'ici là, les services de l'État et les élus appellent l'ensemble de la population de Berrien à respecter les restrictions d'usages pré-citées et à maîtriser sa consommation en eau.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr